Nations Unies A/64/529

Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 154 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget révisé pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2008/09	34 484 200 dollars
Dépenses de 2008/09	33 982 200 dollars
Solde inutilisé de 2008/09	502 000 dollars
Crédit initial ouvert pour 2009/10	15 000 000 dollars
Prévisions révisées proposées pour 2009/10	10 946 000 dollars
Dépenses prévues pour 2009/10[a]	10 760 100 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10[a]	186 000 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	10 946 000 dollars

[a] Prévisions au 30 septembre 2009.

09-60221 (F) 131109 131109

Merci de recycler

I. Introduction

1. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

2. Dans sa résolution 62/260, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 34 484 200 dollars (montant net : 32 070 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUG, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. À cet égard, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1866 (2009), a décidé de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période prenant fin le 15 juin 2009. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'élevait à 33 982 200 dollars (montant net : 31 468 700 dollars). Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de 502 000 dollars (montant net : 601 800 dollars), qui représente 1,5 % du montant brut du crédit ouvert. Ces ressources couvraient le déploiement de 136 observateurs militaires, 20 membres de la Police des Nations Unies, 114 agents recrutés sur le plan international, 212 agents recrutés sur le plan national (y compris un poste de temporaire) et 1 Volontaire des Nations Unies. On trouvera à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/64/463) une analyse des principaux écarts, qui se traduisent par la sous-utilisation ou le dépassement des crédits alloués.

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat

3. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MONUG dans sa résolution 858 (1993) et l'a renforcé dans sa résolution 937 (1994). Dans sa résolution 1866 (2009), il en a autorisé la prorogation jusqu'au 15 juin 2009. Il ne l'a pas prorogé au-delà de cette date.

B. Information financière

4. Le Comité consultatif a été informé que le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUG depuis sa création s'établissait à 396 334 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'au 30 septembre 2009 s'élevaient à 387 428 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 8 906 000 dollars. Au 19 octobre 2009, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 4 millions de dollars, dont 3 millions de dollars empruntés aux comptes de la Force de protection des Nations Unies. La réserve au titre du fonctionnement de la Mission durant trois mois s'élève à 2 886 000 dollars, et le solde de trésorerie restant à 1 115 000 dollars. **Le Comité constate une fois de plus avec inquiétude que la Mission se trouve dans une situation financière précaire, en particulier compte tenu du fait qu'elle a pris fin le 31 octobre 2009. Le Comité note que les comptes de la**

Mission resteront ouverts tant que toutes les opérations financières, y compris le prêt non remboursé, n'auront pas été réglées.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2009 le montant dû au titre du matériel appartenant aux contingents était estimé à 200 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, neuf demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 426 000 dollars depuis la création de la MONUG; il n'y avait aucune demande en instance de règlement.

C. Ressources nécessaires

6. Le montant brut du budget initial de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, qui figure dans le rapport correspondant du Secrétaire général, en date du 15 janvier 2009 (A/63/684), s'élève à 38 838 500 dollars (montant net : 36 295 700 dollars). Le Conseil de sécurité ayant décidé dans sa résolution 1866 (2009) de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 15 juin 2009, l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/293, a ouvert pour la Mission un crédit de 15 millions de dollars pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2009 et décidé de répartir entre les États Membres, au titre de la même période, un montant de 10 millions de dollars. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter le budget de liquidation administrative de la Mission à la partie principale de sa soixante-quatrième session. Le mandat de la Mission n'ayant pas été prorogé au-delà du 15 juin 2009, le montant brut du budget révisé proposé pour la période de liquidation allant du 1er juillet au 31 octobre 2009 s'élève à 10 946 000 dollars (montant net : 10 012 500 dollars).

7. Comme il est indiqué dans le document budgétaire, le projet de budget révisé tient compte du déploiement effectif du personnel militaire et de la Police des Nations Unies ainsi que des postes d'agent recruté sur le plan international comme sur le plan national au 1er juillet 2009. Il couvre le rapatriement des 103 observateurs militaires et des 13 membres de la Police des Nations Unies présents dans la zone de la Mission à cette date, ainsi que le retrait prévu de 98 agents recrutés sur le plan international et la cessation de service de 203 autres agents recrutés sur le plan national (dont un sur un poste de temporaire), et enfin la liquidation administrative de la Mission au cours de la période de quatre mois allant du 1er juillet au 31 octobre 2009 (A/64/464, par. 5).

1. Militaires et personnel de police

		Réduction prévue		
Catégorie	*Juillet 2009*[a]	*Août 2009*	*Septembre 2009*	*Octobre 2009*
Observateurs militaires	103	5	5	0
Police des Nations Unies	13	0	0	0

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de la période, de l'effectif autorisé.

8. Les crédits initialement ouverts au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élevaient à 670 700 dollars; les prévisions révisées, d'un montant de 456 300 dollars, traduisent une

réduction de 214 400 dollars qui tient au rapatriement des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies, y compris le versement de l'indemnité de subsistance (missions). Le Comité consultatif a été informé que le rapatriement des militaires et du personnel de police et de leur matériel s'était déroulé comme prévu et qu'au 30 septembre 2009, tous les membres du personnel avaient été rapatriés.

2. Personnel civil

Catégorie	*Juil. 09*	*Août 09*	*Sept. 09*	*Oct. 09*	*1er nov. 09*
Personnel recruté sur le plan international	95	70	50	30	0
Personnel recruté sur le plan national	201	137	31	0	0
Postes de temporaire (agents recrutés sur le plan national)	1	1	0	0	0
Total	**297**	**208**	**81**	**30**	**0**

9. Les crédits initialement ouverts au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élevaient à 10 274 000 dollars; les prévisions révisées, d'un montant de 7 803 300 dollars, traduisent une réduction de 2 470 700 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé de ce qui suit : 80 membres du personnel civil recruté sur le plan international ont été réaffectés à d'autres opérations de maintien de la paix; 15 ont été rapatriés et 3 ont été transférés à l'opération de suivi de la Géorgie. Au total, il a été mis fin à l'engagement de 203 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 202 ont touché une indemnité de licenciement; du fait des conditions d'emploi attachées à la catégorie du personnel temporaire (autre que pour les réunions), un agent recruté sur le plan national n'a pas eu droit au versement d'une indemnité de licenciement.

11. Les crédits initialement ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élevaient à 96 000 dollars; les prévisions révisées, d'un montant de 327 200 dollars, traduisent une augmentation de 231 200 dollars (240,8 %). Cette augmentation tient au remplacement du personnel recruté sur le plan national, principalement pendant les mois de septembre et octobre 2009, par des vacataires afin d'appuyer la liquidation administrative de la Mission, et au recrutement pour quatre mois, sur un poste de temporaire, d'un agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Comité consultatif a été informé que les vacataires étaient des nouvelles recrues dotées des compétences voulues pour mener à bien les activités liées à la liquidation. En septembre, 90 anciens agents de la MONUG recrutés sur le plan national ont été réembauchés en qualité de vacataire à la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions), et 50 l'ont été en octobre, aux fins de la liquidation de la Mission.

12. Les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité de licenciement sont demandés à la rubrique du personnel recruté sur le plan national, pour laquelle le montant des prévisions révisées s'élève à 2 971 500 dollars, soit une réduction de 411 300 dollars par rapport aux crédits initialement ouverts pour l'exercice 2009/10. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant brut de 2 078 161 dollars avait

été comptabilisé d'avance au titre des indemnités à verser; le montant final serait indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10.

13. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'il avait été mis fin aux contrats avant la fin de la période de liquidation pour permettre à la Mission d'achever le versement des prestations de retraite étant donné que les droits à pension, les préavis de cessation de service et les rapports concernant le fonds de pension devaient être parachevés afin que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies puisse y donner suite avant la fin de la période de liquidation. Le Comité a été informé qu'afin que la Caisse des pensions puisse se charger de la question du paiement des pensions pendant la liquidation de la Mission, il avait été mis fin aux engagements des membres du personnel au cours des deux derniers mois de la période de liquidation, et 90 personnes avaient reçu un contrat au titre de la catégorie du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui permettrait de finir de rapprocher les données relatives aux pensions. Le Comité a été informé que le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies n'interdisait pas de réembaucher en qualité de vacataire d'anciens fonctionnaires à l'engagement desquels il avait été mis fin pour cause de suppression de postes ou de compression d'effectifs.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Crédits initialement ouverts pour 2009/10	*Prévisions révisées pour 2009/10*	*Écart*
4 055 300	2 686 400	(1 368 900)

14. Les crédits initialement ouverts au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élevaient à 4 055 300 dollars; les prévisions révisées, d'un montant de 2 686 400 dollars, traduisent une réduction de 1 368 900 dollars (33,8 %).

15. La révision à la baisse des dépenses prévues tient principalement à la diminution des ressources demandées eu égard à la réduction de l'activité de la Mission, au titre de ce qui suit : a) les consultants, pour lesquels aucun crédit n'a été demandé; b) les installations et infrastructures, compte tenu de la diminution du nombre de mois pour lesquels les services d'entretien sont requis, de la résiliation des contrats de location, et de la suppression des dépenses relatives à l'entretien des routes et des ponts, qui est contrebalancée en partie par l'ouverture d'un crédit de 350 000 dollars au titre du démantèlement et de la remise en leur état d'origine des installations de Gali et de Zougdidi; c) les transports aériens, en raison de la diminution du nombre d'heures de vol pendant la période de liquidation et de la résiliation des contrats relatifs à l'avion et à l'hélicoptère.

16. Les crédits initialement ouverts au titre des voyages pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élevaient à 103 300 dollars; les prévisions révisées, d'un montant de 339 200 dollars, traduisent une augmentation de 235 900 dollars (228,4 %). D'après le document budgétaire, l'augmentation des crédits demandés tient à l'entrée en vigueur de nouvelles conditions d'emploi pour le personnel se trouvant dans des lieux d'affectation famille non autorisée, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale. De ce fait, un fonctionnaire qui doit effectuer un voyage en mission dans une zone de mission touche une indemnité

journalière de subsistance et non une indemnité de subsistance (missions). Le montant demandé couvre également 181 déplacements dans la zone de la Mission et 18 voyages en dehors de cette zone.

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau ci-après, qui donne la ventilation des voyages non liés à la formation dans la zone de la Mission.

Voyages (non liés à la formation)
Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010
(En milliers de dollars des États-Unis)

Ventilation des crédits demandés au titre des voyages, par composante (dans la zone de la Mission)

	Objet du voyage	*Nombre de déplacements*	**Total**
Direction exécutive et administrative			
Gali	Présidence de la réunion des parties	4	**1 272**
Gali	Réunions des parties	4	**1 272**
Soukhoumi	Voyage de retour	1	**1 060**
Total partiel		**9**	**3 604**
Composante 1 : appui			
Tbilissi	Appui administratif et technique : Bureau du Chef de l'appui à la Mission	16	**13 568**
Tbilissi	Appui administratif et technique : opérations aériennes	1	**7 420**
Zougdidi	Appui administratif et technique : Section des communications et des services informatiques	30	**15 900**
Zougdidi	Appui administratif et technique : achats	4	**5 088**
Zougdidi	Appui administratif et technique : sécurité	7	**22 260**
Zougdidi	Appui administratif et technique : transports	6	**1 272**
Zougdidi	Appui administratif et technique : génie	40	**12 720**
Zougdidi	Appui administratif et technique : services généraux	20	**4 240**
Zougdidi	Appui administratif et technique : appui à la Mission	48	**152 640**
Total partiel		**172**	**235 108**
Total		**181**	**238 712**

IV. Autres observations et commentaires

A. Activités liées à la liquidation

18. Le Comité consultatif a été informé que le Département de l'appui aux missions assurait la direction de la liquidation et qu'un groupe de travail avait été établi au Siège, à New York, pour dispenser des conseils coordonnés et fournir des services d'appui intégrés. Le Comité a également appris que l'équipe opérationnelle

intégrée en place jouait un rôle central et assurait la coordination des aspects politiques, financiers et logistiques durant la phase de liquidation. Le Comité communiquera ses observations sur la liquidation de la MONUG dans le rapport sur la liquidation définitive des actifs de la Mission.

B. Enseignements tirés de l'expérience

19. **Le Comité consultatif souligne que si toutes les missions opèrent dans des conditions qui sont particulières à leur propre situation, il existe toutefois des similarités entre elles. Le Comité ne doute pas que l'on tirera tous les enseignements voulus du fonctionnement de la MONUG, notamment de sa phase de liquidation, afin que les autres missions disposent d'orientations utiles.**

V. Conclusion

20. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées aux alinéas a) à d) du paragraphe 33 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/463). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

21. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne les prévisions budgétaires de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées aux alinéas a) et b) du paragraphe 30 du projet de budget révisé (A/64/464). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/463)
- Budget révisé de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/64/464)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/746/Add.6)
- Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/684)
- Résolution 63/293 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
- Résolution 1866 (2009) du Conseil de sécurité